

Fermetures coupe-feu

Portafeu, l'Art et le matériel pour chaque site industriel

Maitrise pluritechnique de la fermeture coupe-feu et de la porte spéciale, connaissance de la réglementation, mais aussi certifications et habilitations multiples garantissent la qualité des interventions de Portafeu dans chaque secteur industriel. Et font de la société un interlocuteur privilégié des professionnels du bâtiment et de la sécurité à chaque étape de la vie des bâtiments : conception, réalisation et maintenance.

✓ **Conseil et assistance** aux bureaux d'études dans le choix des solutions et l'optimisation des CCTP

✓ **Prise en charge en tout ou partie** du lot coupe-feu des installations, depuis la prise de cotes jusqu'à la pose des fermetures, en passant par les études, la fabrication et les essais

✓ **Diagnostic, vérification périodique ou maintenance** contractuelle des fermetures coupe-feu et des équipements de désenfumage.

Portafeu collabore ainsi avec les principaux acteurs du bâtiment, architectes, contractants généraux, EGB et métalliers -ses partenaires historiques-, sous la forme la mieux adaptée à la physionomie de chaque affaire.

Fermer la porte au risque

Les risques en milieu industriel sont, le plus souvent, liés à l'emploi ou au stockage de substances considérées comme dangereuses au sens de la classification européenne. La législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) distingue ainsi trois catégories selon le niveau de danger représenté :

- **Catégorie D** : ICPE soumises à déclaration préfectorale, dont l'inspection est assurée par la DRIRE.
- **Catégorie A** : ICPE soumises à autorisation, et impliquant une étude préalable d'impact et une étude de danger.
- **Catégorie S** : ICPE de type Sévésco, soumises à autorisation et servitude d'utilité publique pour les installations présentant des risques technologiques majeurs.

Ces ICPE sont repérées dans la nomenclature des établissements à risque par un numéro de rubrique auquel sont attachées des exigences réglementaires précises en termes de résistance au feu des éléments de construction et, le cas échéant, de résistance des fermetures coupe-feu.

Les 4 rubriques ci-dessous concentrent la très grande majorité des sites industriels concernés :

- **Rubrique 1510** : entrepôts couverts.
- **Rubrique 3160** : silos et installations de stockage de produits agro-alimentaires et autres produits organiques dégageant des poussières inflammables.
- **Rubrique 2662** : stockages de polymères.
- **Rubrique 2663** : stockages de produits hybrides, composés pour moitié de pneumatiques et pour moitié de polymères.

Les labels de l'efficacité et de la qualité

Dans tous les domaines, Portafeu met son savoir-faire au service de la protection contre l'incendie des laboratoires, des unités de production et d'assemblage, et des espaces de stockage en s'appuyant sur de puissants moyens industriels et logistiques et sur un patrimoine exceptionnel de qualifications dans la spécialité :

- Certifications APSAD I 16 (d'installation), et F 16 (de maintenance), des fermetures résistant au feu à structure métallique.
- Habilitations N1 et N2 pour les interventions en milieu chimique et pétrochimique.
- Habilitation électrique HO-BR CEFRI pour les interventions en milieu ionisant.
- Habilitation EDF pour la mise en oeuvre de portes composites Volcane à très haute tenue mécanique.
- Qualification HCM (Hydrocarbures Courbe Majorée) pour les portes coupe-feu destinées aux tunnels routiers.
- Habilitation CACES à la conduite des chariots et nacelles.
- Certification NF pour la plupart des procès verbaux associés aux fermetures coupe-feu, certification obligatoire pour les portes des ERP ou IGH fonctionnant en mode 2.
- Certification ISO 9001 Version 2000 pour l'ensemble des activités



Vérifications et maintenance

Des vérifications périodiques sont prescrites par la réglementation générale applicable aux installations soumises à déclaration, mais aussi par un ensemble d'Arrêtés. Obligations que complètent d'autres contraintes propres aux établissements classés, parmi lesquelles les règles APSAD relatives à la vérification du matériel de protection contre l'incendie.

De manière générale, les exploitants concernés sont tenus de réaliser l'autocontrôle et la

maintenance préventive de leur installation, et de faire procéder, via un organisme habilité, à l'ensemble des contrôles périodiques prescrits par le Code de l'environnement et le Code du travail.

Le Département Maintenance de Portafeu intervient ici sous les formes exactement adaptées aux circonstances, depuis le diagnostic des installations jusqu'à la maintenance pluriannuelle des fermetures coupe-feu et des matériels de désenfumage.

Références

En 2010, Portafeu compte plus de 4000 références industrielles réparties dans 8 principaux secteurs :

- Automobile
- Chimie, pétrochimie
- Pharmacie, cosmétiques
- Agro-alimentaire
- Papier, carton, cellulose
- Hautes technologies
- Manutention / conditionnement
- Nucléaire

PROTECTION CONTRE LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

INCENDIE



EXPLOSION



ÉTANCHÉITÉ



RISQUES BIO



BRUIT



Portes coulissantes de grandes dimensions.

Rideaux textiles irrigués.

Portes étanches à l'air, à l'eau et au vent.

Portes anti-souffle ou anti-éclat.

Portes standard ou spéciales, battantes ou coulissantes, et rideaux métalliques ou textiles.

Portes Volcane à haute tenue mécanique pour usage intensif en environnement sensible

Portes biologiques inox à parement acier, évitant la rétention microbienne

Portes coulissantes anti-souffle ou anti-éclat pour produits et matériels explosibles

Portes isophoniques offrant divers niveaux d'affaiblissement acoustique.

PROTECTION DES ESPACES TERTIAIRES ASSOCIÉS

Du parking couvert au local d'archives en passant par les locaux techniques ou les espaces de circulation, Portafeu assure également la protection incendie des zones tertiaires des sites industriels.

Couloirs et locaux techniques

- Portes battantes ElFeu* 30 et ElFeu 60.

Espaces d'accès difficile

- Trappes au sol.

Réception/circulation

- Portes, cloisons fixes et murs rideaux Vitrafeu, mariant le verre et l'acier.

Parking

- Portes métalliques, coulissantes ou pliantes.

Désenfumage

- Clapets coupe-feu et extracteurs de fumée.

A gauche, une porte ElFeu, idéalement adaptée à la protection des locaux techniques et des couloirs. A droite, une protection de type Vitrafeu, mariant le verre et l'acier.



*Portes testées selon la procédure fixée par l'arrêté le 22 mars 2004.

Portafeu

24, rue des Hautes Rives
BP 8206 Romilly-sur-Andelle
27108 Val de Reuil Cedex
Tél : (33) 02 32 68 37 37
Fax : (33) 02 32 49 47 44
info-commercial@portafeu.fr

Département Maintenance

Les Espaces des Vergers - 13, rue des Tilleuls
78960 Voisins-le-Bretonneux
N°Azur : 0811 097 674
Fax : 01 61 38 00 84

www.portafeu.fr

Portafeu
FERMETURES COUPE-FEU